



SwissLife

Swiss Life FlexSave Uno/Duo

Une épargne garantie pleine
d'opportunités

Bénéficiez d'une
assurance d'épargne
moderne avec
prestations garanties
et opportunités de
rendement

Misez sur une épargne prometteuse avec garantie

Vous souhaitez épargner à des intérêts potentiellement plus élevés et participer à l'évolution positive de l'Index-Basket?
Vous appréciez aussi la sécurité et vous voulez garantir vos gains?

Vous pouvez dès aujourd'hui vous réjouir de recevoir un versement minimum garanti à l'avenir! Durant les bonnes années, vous engrangez également des bénéfices par la participation à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom.

Chaque année, les bénéfices issus de la participation indicielle sont crédités au contrat dans leur totalité, ou pour moitié en cas d'activation de l'option «Réinvestissement de gains de participation». Ils sont ensuite garantis. Une performance négative de l'indice n'a aucune influence sur les prestations garanties.

Vous souhaitez une couverture supplémentaire? Vous pouvez convenir que Swiss Life continue à payer vos primes en cas d'incapacité de gain, qu'elle vous verse une rente en cas d'incapacité de gain ou qu'elle verse un capital augmenté en cas de décès. C'est vous qui choisissez.

Vos avantages en bref

- Versement minimum garanti à l'échéance
- Participation à l'évolution positive de l'Index-Basket
- Augmentation du versement garanti à l'échéance grâce à la couverture annuelle des gains réalisés
- Augmentation des opportunités de rendement grâce à l'option «Réinvestissement des gains de participation»
- Capital décès garanti
- Interruption du paiement des primes possible
- Sécurité supplémentaire grâce à des prestations au choix en cas d'incapacité de gain et de décès
- Choix entre la prévoyance libre dans le pilier 3b (FlexSave Uno) et une prévoyance combinée avec possibilité de changer entre le pilier 3b et le pilier 3a assorti d'avantages fiscaux (FlexSave Duo)



En bref: faits et chiffres

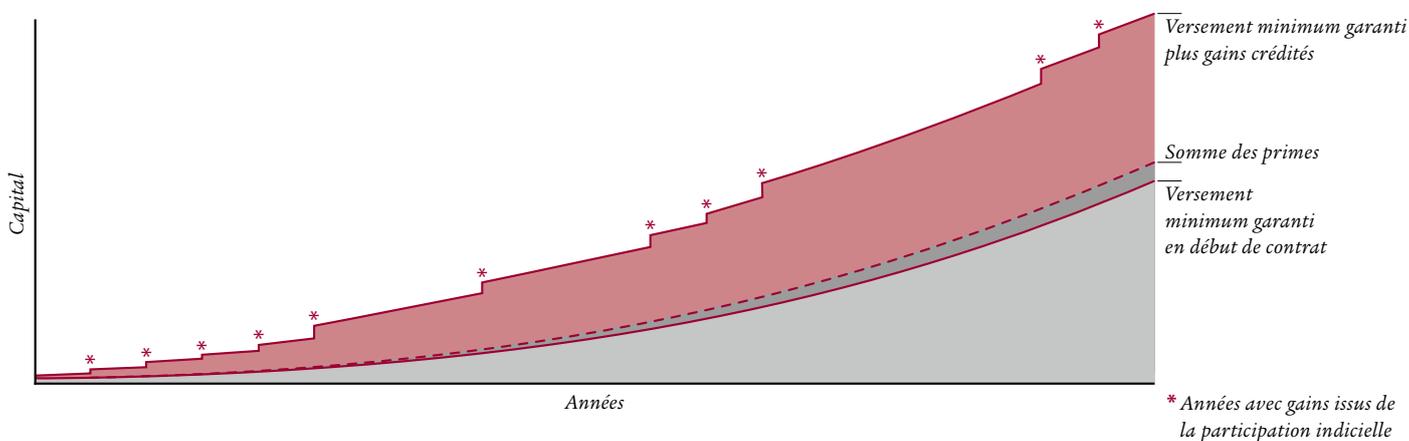
L'offre

Types d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss Life FlexSave Duo: solution de prévoyance de la prévoyance liée (pilier 3a) ou de la prévoyance libre (pilier 3b). Il est possible de passer du pilier 3a au pilier 3b et inversement. • Swiss Life FlexSave Uno: solution de prévoyance de la prévoyance libre (pilier 3b).
Vos primes	Versements annuels, semestriels, trimestriels ou mensuels.

Nos prestations

En cas de vie	Versement garanti à l'échéance. Le versement garanti en début de contrat peut augmenter annuellement de par les gains réalisés sur les indices et les excédents.
En cas de décès	Versement garanti en cas de décès. Le versement garanti en début de contrat peut augmenter annuellement de par les gains réalisés sur les indices et les excédents.
Autres prestations au choix	<ul style="list-style-type: none"> • Versement supplémentaire en cas de décès • Exonération des primes en cas d'incapacité de gain • Rente en cas d'incapacité de gain • Home Option: à l'achat d'un logement en propriété à usage personnel, vous bénéficiez des avantages suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'étendre la couverture d'assurance sans examen de santé - Conditions préférentielles sur les hypothèques à taux fixe Swiss Life

Exemple de représentation graphique pour Swiss Life FlexSave Uno/Duo



Tous les gains crédités augmentent le versement minimum garanti en début de contrat.
Les années au cours desquelles l'évolution indicielle est négative n'influent pas sur la garantie actuelle.

Vos possibilités

Versements additionnels dans le pilier 3a	<ul style="list-style-type: none"> • Versements additionnels possibles jusqu'à concurrence du montant maximum légal. • Vous bénéficiez ainsi d'un avantage fiscal maximum. • Apport d'avoirs du pilier 3a possible à tout moment.
Interruption du paiement de primes	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du pilier 3a, une interruption du paiement des primes est possible à partir de la 3e année d'assurance au plus tôt. • Dans le cadre du pilier 3b, une interruption du paiement des primes est possible à partir de la 5e année d'assurance au plus tôt.
Plus de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez renoncer à la participation à l'indice en choisissant l'option «Pas de participation à l'indice».
Augmentation des opportunités de rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez augmenter vos chances de rendement en choisissant l'option «Réinvestissement des gains de participation»
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du pilier 3a, la désignation des bénéficiaires est réglementée par la loi. • Dans le cadre du pilier 3b, les bénéficiaires peuvent être librement choisis.
Versement anticipé et mise en gage	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le pilier 3a, vous pouvez obtenir un versement anticipé ou mettre en gage votre police pour acquérir un logement en propriété à usage personnel. • Dans le pilier 3b, les rachats, les rachats partiels ou mises en gage sont possibles.

Vos avantages

Avantages fiscaux	<p>Pilier 3a:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les primes peuvent être déduites du revenu imposable jusqu'à concurrence du montant maximal prévu par la loi. • Pendant la durée contractuelle: pas d'impôt sur le revenu ou sur la fortune • En cas de vie et de décès: la prestation en capital est séparée des autres revenus et soumise à un tarif réduit de l'impôt sur le revenu. <p>Pilier 3b:</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de vie et de décès: pas d'impôt sur le revenu • Pendant la durée contractuelle: impôt sur la fortune appliqué à la valeur de rachat seulement (cantons uniquement)
Autres avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Privilège en cas de succession et de faillite • Prestations garanties en cas de rachat • Votre droit aux prestations est en tout temps pleinement garanti par la fortune liée de Swiss Life prescrite par la loi. Cette fortune liée est soumise aux contrôles stricts de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les risques

Niveau de garantie	<p>Les prestations garanties dès le début du contrat sont inférieures à la somme des primes à payer. Les gains issus de la participation indiciaire augmentent la garantie à l'échéance. Si, en raison d'une évolution négative de l'indice, le total des gains de participation sur la durée contractuelle est trop faible, il se peut que la prestation d'assurance à l'échéance soit inférieure à la somme des primes.</p>
Avec l'option «Réinvestissement de gains de participation»	<p>L'option «Réinvestissement de gains de participation» augmente d'une part l'éventuel montant des gains de participation; inversement, l'investisseur risque de les perdre si l'évolution de l'indice est négative l'année suivante.</p>



Informations supplémentaires et *conseil individualisé*

Etes-vous intéressé(e) par Swiss Life FlexSave Uno/Duo? Vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations supplémentaires? Votre conseiller vous répondra volontiers. Vous pouvez également vous renseigner sur www.swisslife.ch/fr/flexsave.

Vous êtes-vous déjà posé ces questions?

- Ai-je suffisamment préparé ma retraite?
- Dois-je travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou puis-je profiter d'une retraite anticipée?
- Quels seront mes revenus en cas d'incapacité de gain?
- Comment puis-je réaliser des économies fiscales?
- Quel est le placement qui me convient le mieux?
- Qui héritera de ma fortune?
- Puis-je me permettre de réaliser mon rêve immobilier?
- Puis-je optimiser mon assurance maladie?

*Nous vous aidons volontiers à trouver les réponses et les solutions qui vous conviennent.
Contactez-nous!*

L'avenir commence ici.

*Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch*